



MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 17-2022

AU CONSEIL COMMUNAL

Retour d'une fontaine à Renens-Village
et pavage de la Place du Village

Date et lieu proposés pour la séance de la Commission:
Mardi 15 février 2022 à 19h00,
Salle de conférences du Centre technique communal

Préavis déposé au Conseil communal le 3 février 2022

PRÉAVIS N° 17-2022

Retour d'une fontaine à Renens-Village et pavage de la Place du Village

Table des matières

1	Préambule	2
2	Historique	2
2.1	Gestion de l'eau à Renens	2
2.2	La fontaine du Village.....	3
3	Contexte présent et futur	4
4	Démarche consultative	5
5	La nouvelle fontaine du Village	5
6	Pavage de la Place du Village	6
7	Description des coûts	7
7.1	Installation de la fontaine à Renens-Village	7
7.2	Participation de la Société de Développement de Renens-Village.....	7
7.3	Impacts sur le compte de fonctionnement.....	8
8	Incidences financières	8
8.1	Investissement	8
8.2	Plan des investissements	8
8.3	Coût du capital	8
8.4	Compte de fonctionnement.....	9
9	Conclusion de la Municipalité	9

Renens, le 24 janvier 2022

AU CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

1 Préambule

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal la demande d'un crédit permettant le retour d'une fontaine sur la Place du Village, ainsi qu'une perméabilisation de la place par un dégoudronnage et la pose d'un pavage naturel.

2 Historique

2.1 Gestion de l'eau à Renens

Au 19^e siècle, Renens s'équipe de nouvelles infrastructures afin de gérer l'eau sur son territoire.

Elle fait construire un grand réseau de « coulisses » en molasse taillées sur place. Ces coulisses sont des caniveaux, parfois à ciel ouvert, parfois enterrés, qui conduisent l'eau par un réseau ramifié sur l'entier du territoire communal, comme le révèlent les cadastres anciens.

La molasse qui a servi à leur fabrication a été prise en Biondes, Sur la Croix et au Lederrey¹, et la taille s'est faite en 1833 et 1834.

Durant cette même période, Renens fait installer aussi de nouvelles fontaines en pierre calcaire, dite « pierre jaune », dont on ignore, hélas, si elles ont remplacé des fontaines en bois ou pas. D'ailleurs, les archives restent muettes aussi sur les emplacements précis où celles-ci furent installées.

Aujourd'hui, il reste bien peu de choses de ces fontaines anciennes. Au chemin du Carroz, on peut toutefois admirer encore une « chèvre » (borne à goulot) en pierre calcaire taillée au 19^e siècle. Le bassin de cette fontaine, en béton, a quant à lui été coulé sur place en 1948.

¹ Entre Bourg-Dessus et le ruisseau de Broye

2.2 La fontaine du Village

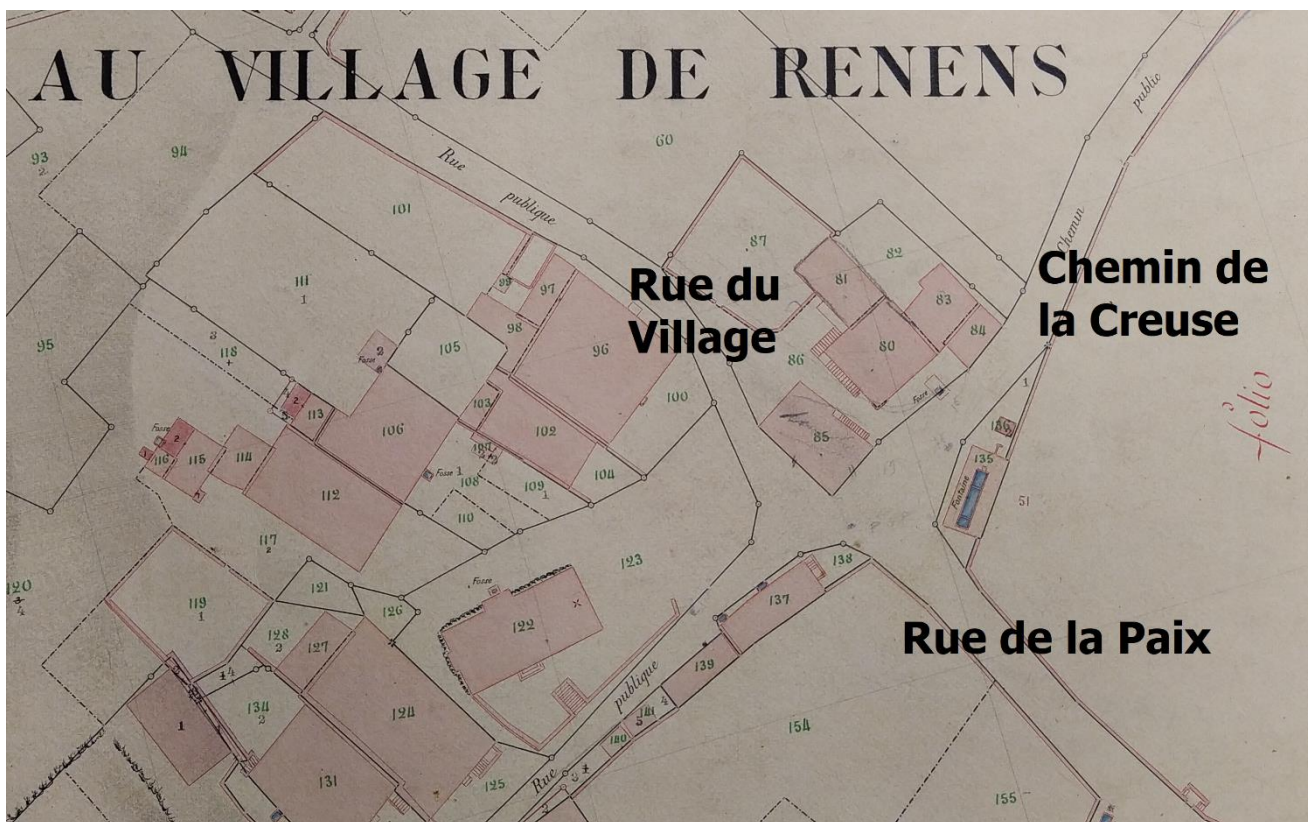
Un relevé de plan daté de 1738 témoigne de la présence d'une fontaine dans la partie supérieure du lieu-dit « Au Pré devant Ville », en bordure du chemin menant à Bourg Dessus, à proximité de l'actuel carrefour entre les chemins de la Creuse et de Saint-Georges.

Les procès-verbaux des réunions de « l'honorable Commune de Renens » font mention, le 13 juin 1779, de « la fontaine de Novalle qui découle vers la maison de commune² » et, le 23 juillet 1780, du fait que « la fontaine de vers la maison de commune est presque à goutte ».

Une fontaine est représentée sur le plan du territoire de la Commune Renens de 1841 au bas du « chemin tendant au Bourg dessus ». Un bassin subdivisé en deux est représenté sur un relevé de 1844. La fontaine du village se trouve alors en position isolée, au carrefour des actuels chemin de la Creuse et rue de la Paix. »

En 1867 enfin, la Municipalité soumet au Conseil un préavis relatif à l'achat d'une bande de la vigne située au village de Renens et appartenant à Gustave Perdonnet, afin d'y installer une fontaine couverte. La fontaine du village occupera cet emplacement jusqu'à sa destruction, au début des années 1980.

Un bassin subdivisé en trois, doté d'une chèvre placée en amont (côté Bourg-Dessus) et abrité par une construction, est représenté sur le Plan du territoire de la Commune de Renens de 1901-1902, dont une légende indique « Couvert de fontaine ».



² Actuellement le collège du Village

3 Contexte présent et futur

Alors que l'histoire de Renens montre que la présence d'une fontaine au centre du Village a été jugée favorable dès le milieu du 19^e siècle déjà, les connaissances actuelles sur l'importance des points d'eau dans les villes et leur rôle bénéfique non seulement pour les habitantes et les habitants qui viennent s'y désaltérer, mais aussi pour la biodiversité et le rafraîchissement des villes en été, viennent confirmer la nécessité de préserver les points existants et d'en ajouter un certain nombre sur notre territoire.

Le projet Cordon Verdeaux-Village, lancé il y a quelques mois et destiné à retravailler et améliorer encore la qualité urbaine de toute la zone située entre le terrain de sport de Verdeaux et la Ferme du Village, est fondé sur plusieurs études ayant mis en avant les divers moyens à mettre en œuvre afin de préparer les villes aux changements climatiques en cours, d'y permettre une restauration de la biodiversité en fort déclin, et d'y assurer le maintien d'une certaine qualité de vie malgré les conséquences annoncées de ces changements.

Dans ce projet, une attention particulière a été portée à l'installation de points d'eau supplémentaires (fontaine, zone humide, jeux d'eau, vasque à oiseaux) à divers endroits de la zone concernée, afin de permettre à la population de se désaltérer et de se rafraîchir, de renforcer la biodiversité présente en permettant aux oiseaux, à la petite faune et aux insectes de venir s'y abreuver, et de faire baisser la température ambiante à ces endroits.

Le retour d'une fontaine sur la Place du Village répondrait donc parfaitement aux lignes directrices de ce projet touchant aux fonctions de l'eau en ville, ainsi qu'au futur Plan Climat qui proposera, lui aussi, diverses voies à suivre pour rendre notre territoire plus résilient.

Par ailleurs, on connaît l'importance historique des fontaines comme lieu de rencontre et d'échange, tant dans les villages que dans les villes, et la précédente fontaine de Renens-Village a certainement joué ce rôle, elle aussi. D'ailleurs, l'idée du retour d'une fontaine au village a fleuri dans l'esprit des membres de la Société de développement de Renens-Village (SDRV) depuis quelques années déjà, ce qui prouve, si besoin est, le vide qu'a laissé derrière elle la première fontaine.

De nos jours, le cœur des activités festives et marchandes de ce quartier se situe toutefois clairement sur la Place, et non plus à l'emplacement de l'ancienne fontaine. C'est ici que la population se retrouve pour le marché du dimanche à la belle saison ou pour la Fête au village. C'est pourquoi l'idée d'installer une nouvelle fontaine à cet endroit a été intégrée assez rapidement dans les réflexions sur le Cordon Verdeaux-Village. En effet, une fontaine à cet endroit permettrait aussi d'y amener une âme supplémentaire et une raison de plus, pour la population renanaise, de s'y retrouver. Fidèle, toutefois, à son désir de faire participer la population aux décisions concernant les plus importants des futurs réaménagements du Cordon Verdeaux-Village, la Municipalité a mené une démarche consultative pour déterminer quel serait le meilleur emplacement pour ce nouveau point d'eau au village, et quelle serait la forme qui conviendrait le mieux pour celui-ci.

La réflexion et le travail sur la repermeabilisation d'une partie de notre territoire, afin de permettre à l'eau de s'infiltrer à nouveau dans le sol et d'accomplir ainsi le cycle naturel de l'eau, ont été lancés il y a quelques années déjà. Et comme annoncé dans le cadre du premier préavis Plan Climat, la Municipalité ne souhaite pas attendre de disposer d'un Plan Climat de première génération pour mettre en place des mesures favorables au climat lorsque de bonnes occasions de le faire se présentent.

En effet, dorénavant, chaque nouveau projet communal devra intégrer, dès le départ, la réflexion sur la manière de préserver ou de restaurer autant que possible la perméabilité de nos sols.

Or, le possible retour prochain d'une fontaine sur la Place du Village a attiré aussi l'attention des services concernés sur le revêtement goudronné, imperméable et chaud en été, qui la recouvre actuellement. C'est pourquoi le champ de réflexion et d'étude initial a été élargi à toute la surface de cette place centrale de Renens-Village. Cette réflexion a été menée en tenant compte aussi et déjà du fait que cet emplacement se situe à proximité immédiate du vieux collège et de la Ferme du Village, deux lieux destinés à devenir, dans un avenir plus ou moins proche, des lieux d'accueil et d'animation ouverts à toute la population renanaise, et qu'il va donc gagner encore en importance, en visibilité et en fréquentation dans les décennies à venir.

La solution qui paraît la plus adaptée, après étude du sous-sol, pour rendre à la Place sa perméabilité, tout en réduisant la restitution de chaleur emmagasinée à cet endroit en été et en respectant l'esprit des lieux, a donc été intégrée dans le présent préavis au vu de l'opportunité qu'elle représente d'aller de l'avant dans la préparation de la ville aux effets déjà sensibles et futurs du changement climatique.

4 Démarche consultative

Afin de tenir compte de l'avis de la population, et plus spécifiquement de celle du quartier du Village, le Service Gestion urbaine-Développement durable (GuDD) a procédé à des sondages lors de l'Assemblée générale de la SDRV, de la Journée portes ouvertes réalisée à la Ferme du Village, et de la journée récréative qui a eu lieu le 30 octobre 2021 sur la Place du Village. Au total, 76 personnes ont répondu au questionnaire portant sur le choix de l'emplacement et le style de la future fontaine.

Il ressort de cette démarche consultative que 68% des personnes sondées souhaiteraient voir la nouvelle fontaine installée sur la Place du Village, adossée au mur de soutènement de la cour du vieux collège, ceci afin que l'on puisse continuer à organiser des marchés et des fêtes au centre de la place.

Quant au style de fontaine, 53% des personnes sondées ont émis une nette préférence pour une fontaine traditionnelle, contre 22% pour une fontaine de style moderne et 25% pour une vasque à oiseaux.

À la lumière de ces résultats, la Municipalité propose l'installation d'une fontaine de type traditionnel, adossée contre le mur de soutènement de la cour du vieux collège du Village.

La démarche a fait ressortir, par ailleurs, le désir d'une partie de la population sondée de pouvoir disposer d'installations ludiques pour les enfants sur la Place du Village ou à proximité immédiate de celle-ci. Cette demande sera toutefois étudiée ultérieurement, dans le cadre de la réflexion qui sera menée sur l'usage futur du collège du Village et de la cour qui l'entoure. En effet, la préservation de la fonction de Place du marché et des fêtes de la Place du Village semble peu compatible avec l'implantation de telles installations fixes et pérennes à cet endroit précis et la cour du collège paraît nettement plus adaptée pour les accueillir.

5 La nouvelle fontaine du Village

Le Service GuDD s'est approché de l'entreprise Calcaires Chappuis Sàrl à l'Isle, seul et unique spécialiste de la région dans la création de fontaines en calcaire. Le choix d'une fontaine en calcaire s'est imposé rapidement ; en effet, il s'agit là de l'option la plus durable, puisque la pierre calcaire présente une porosité quasiment nulle et qu'elle résiste parfaitement au gel. Sa durée de vie se compte en siècles, raison pour laquelle elle avait déjà été choisie pour les fontaines du passé.

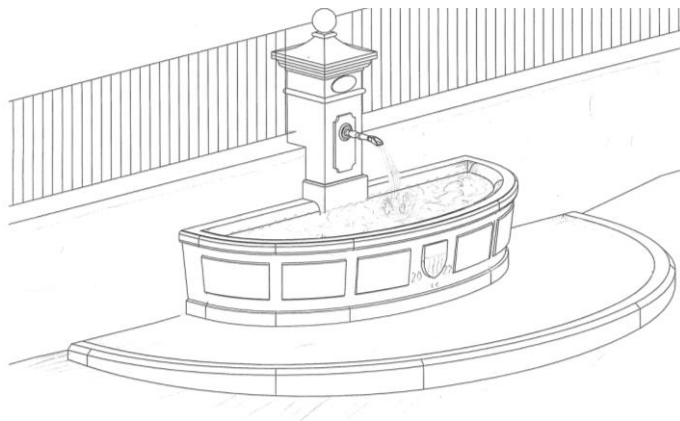
Afin de tenir compte des dimensions de la place qui l'accueillera, une dimension de 300 cm sur 120 cm semble être adaptée pour cette fontaine.

L'entreprise spécialisée approchée propose une création unique, entièrement réalisée à la main, façonnée en demi-lune dans une pierre calcaire bleue de Belgique et posée sur un plan en forme d'anse de panier.

L'offre reçue comprend la fourniture d'un bassin avec panneaux en relief, blason de la Ville de Renens et date de réalisation, la chèvre adossée au mur, avec chapiteau et goulot, les bordures de trottoir en calcaire permettant la mise à niveau, ainsi que la mise en place à l'aide d'un camion grue. À cela, il faut ajouter les travaux de raccordement en eau claire et eau usée, ainsi que la réalisation d'une assise en béton pour que la fontaine soit à niveau.

Afin d'économiser autant que possible l'eau qui s'écoulera du goulot de ce bel objet, un système Ecofontaine sera installé en créant une ouverture supplémentaire au fond du bassin. Ce dispositif permettra de réduire la consommation d'eau d'environ 75%, tout en garantissant le même débit au goulot. Ce système, qui permet de recycler une partie de l'eau du bassin, ne permet toutefois pas la consommation d'eau potable au goulot, raison pour laquelle une petite fontaine à boire à poussoir, semblable à celles qui se trouvent sur la Place du marché, sera installée à proximité immédiate, afin de permettre à la population de se désaltérer.

Par ailleurs, et toujours dans un souci d'économie d'eau, une minuterie sera installée afin de permettre la fermeture de l'arrivée d'eau de 20h à 8h, la petite fontaine à boire restant, bien entendu, à disposition de nuit aussi pour les petites soifs nocturnes.



6 Pavage de la Place du Village

Pour les diverses raisons présentées ci-dessus, le Service GuDD a élaboré plusieurs alternatives pour l'aménagement de la Place du Village. Actuellement, la place est essentiellement recouverte de bitume, avec des alignements de pavés en porphyre.

La première option étudiée a été de profiter de l'occasion pour accroître l'arborisation de la place avec l'ajout de plusieurs érables champêtres, tout en laissant libre le centre de la place pour les infrastructures de fête et de marché.

Cette solution, bien qu'elle s'inscrive parfaitement dans la ligne stratégique posée par le préavis N° 90-2021 - Mesures d'accompagnement du futur Plan climat: augmentation de la canopée à Renens, n'a malheureusement pas pu être retenue. En effet, les recherches menées ont rappelé que sous les seuls emplacements qui semblaient possibles pour la plantation de ces arbres supplémentaires se trouve déjà tout le matériel technique des services de Swisscom, du gaz et de l'électricité, ainsi que de l'eau sous pression.

La seconde option envisagée a été de reperméabiliser la place. La pose d'un limanat concassé et damé n'étant pas envisageable au vu de la déclivité de la place, une autre solution s'offre à nous, celle d'un dégrappage de l'enrobé bitumineux et de la pose de pavés granit sur un lit de gravillon avec joints sablés. Cette manière de procéder permettrait également une meilleure irrigation des érables champêtres présents dont le faible développement fait penser qu'ils en auraient besoin. Cette solution aurait l'avantage de reperméabiliser le sol et, de par le choix de pavés clairs pour remplacer le goudron, de diminuer la chaleur emmagasinée et restituée par le revêtement.

Enfin, une troisième option avait également été envisagée, celle de la pose de plaques de granit de couleur claire jointoyées en sable. Cette solution, qui aurait offert un bel écrin à la place, ne permet pas, hélas, de la perméabiliser. En effet, ces plaques de granit, de par leur faible épaisseur en comparaison des pavés, doivent être posées sur un lit de béton. Le but visé de reperméabilisation du sol ne serait donc pas atteint par ce biais.

Au final, c'est donc la seconde solution, consistant à retirer tout le goudron existant, puis à paver la place avec du granit clair posé sur lit de gravillon, qui a été retenue et chiffrée pour ce préavis.

Une fois le travail réalisé, il pourrait être envisagé d'apporter, dès le retour des beaux jours, quelques éléments mobiles tels que des « bancs gourmands » plantés de végétaux comestibles et saisonniers ou des bacs arborisés et accompagnés d'assises ayant la double fonction d'amener de la verdure, de l'ombre et un peu de fraîcheur supplémentaire, tout en limitant l'accès des véhicules sur la place. Ces aménagements, qui pourraient être facilement déplacés par le Service GuDD pour les événements particuliers, viendraient renforcer la fonction de forum et de lieu de rencontre de ce lieu central à la belle saison.

7 Description des coûts

7.1 Installation de la fontaine à Renens-Village

➤ Fourniture de la fontaine selon offre du 26.10.2021	CHF	76'000.-
➤ Raccordement, chambre technique, socle en béton et installation d'une fontaine à boire	CHF	24'000.-
➤ Dégrappage et pavage de la Place	CHF	<u>70'000.-</u>

Montant total TTC

CHF 170'000.-

7.2 Participation de la Société de Développement de Renens-Village

La Société de Développement de Renens-Village (SDRV) a été créée dans le but d'animer le quartier par le biais des marchés dominicaux et du week-end de la « Fête au Village ». Comme il s'agit d'une société sans but lucratif, celle-ci a décidé qu'une partie des éventuels bénéfices réalisés lors de ses actions festives pourraient servir, par exemple, à soutenir l'installation d'une nouvelle fontaine au Village.

Lors de l'assemblée générale 2021 de la société, le projet de retour d'une fontaine au Village a été présenté par le service en charge du projet, et c'est à l'unanimité des personnes présentes qu'un montant de **CHF 20'000.-** a été voté et promis à la Ville de Renens en cas de réalisation du projet.

7.3 Impacts sur le compte de fonctionnement

L'entretien courant de la fontaine et de la fontaine à boire sera effectué par les collaboratrices et collaborateurs de la section Propreté urbaine du Service GuDD et n'engagera pas de frais budgétaires supplémentaires.

Avec une fermeture annuelle du 15 novembre au 15 avril pour éviter les risques de gel des conduites, la consommation annuelle est estimée à 180 m³ d'eau au prix de CHF 1.- le m³ (nouveau tarif dès 2022, y compris les taxes), pour un montant supplémentaire annuel estimé à CHF 180.- TTC arrondi à CHF 200.- TTC

Au vu de l'importance symbolique du retour d'une fontaine à Renens-Village, la Municipalité prévoit également la réalisation d'une plaquette retraçant l'historique de l'ancienne fontaine du Village et la fabrication de la nouvelle structure installée. Le coût de cette publication est estimé à CHF 12'000.- TTC réparti à raison de CHF 7'000.- TTC pour la conception graphique et CHF 5'000.- TTC pour les imprimés. Cette dépense n'étant pas prévue budgétairement, elle occasionnera une probable charge supplémentaire au budget 2022.

Enfin, afin de pouvoir associer la population renanaise à l'inauguration de la fontaine et de la place nouvellement pavée, la Municipalité prévoit une réception digne de l'occasion pour un montant de CHF 5'000.- TTC. Cette dépense n'étant pas prévue budgétairement, elle occasionnera une probable charge supplémentaire au budget 2022. D'après le calendrier des travaux, cette inauguration pourrait se faire lors de l'édition 2022 de la Fête au Village, déjà agendée au premier week-end de septembre.

8 Incidences financières

8.1 Investissement

L'investissement nécessaire à l'installation d'une fontaine à Renens-Village et le pavage de la Place du Village tel que décrit au chapitre 7.1 se monte à CHF 170'000.- TTC avant déduction de la participation de la Société de Développement de Renens-Village pour un montant de CHF 20'000.-, soit un total net de CHF 150'000.- TTC.

Cette dépense sera imputée au compte d'investissement du patrimoine administratif N° 3620.3064.5060 - Renens-Village – Fontaine et pavage de la Place.

8.2 Plan des investissements

Cet investissement figure au plan des investissements 2021-2022 (2026-2030), adopté par la Municipalité le 27 septembre 2021, au compte provisoire N° 3620.8103.5060: Section 3620 Espaces verts - Renens Village - Fontaine pour CHF 80'000.-.

À noter que le montant prévu au plan des investissements ne prévoyait pas le pavage de la Place.

8.3 Coût du capital

A titre informatif, le coût du capital (amortissements + intérêts) représente un coût de fonctionnement annuel moyen de CHF 7'250.- sur 30 ans. Ce coût se décompose de la manière suivante : Amortissements CHF 5'000.- (CHF 150'000 divisé par 30 ans) et intérêts CHF 2'250.- (CHF 150'000.- divisé par 2 et multiplié par un taux moyen de 3%).

8.4 Compte de fonctionnement

Mis à part le coût du capital, les charges de fonctionnement, telles que décrites au chapitre 7.3 relatives à l'installation d'une fontaine à Renens-Village se répartissent comptablement comme suit en 2022 et 2023:

Désignation	Sections	Nature de comptes	2022	2023 et suivants :
Frais de publication - Conception graphique	1044	3185.04	7'000.00	0.00
Frais de publication - imprimés	1044	3101.01	5'000.00	0.00
Frais d'inauguration	1010	3170.00	5'000.00	0.00
Achat et consommation d'eau	3409	3121.00	0.0	200.00
Total			17'000.00	200.00

9 Conclusion de la Municipalité

La Municipalité, fidèle aux lignes directrices qu'elle s'est fixée pour la présente législature, est heureuse de pouvoir présenter aujourd'hui ce préavis qui permettra de redonner du lustre au centre historique de Renens, tout en agissant dans le sens de son futur Plan Climat. En effet, pour diverses raisons, les derniers réaménagements de la Place du Village, réalisés en 2001, n'ont pas retenu l'option d'une nouvelle fontaine à cet endroit. C'est pourquoi, depuis de nombreuses années déjà, les habitant.e.s du quartier se réunissent régulièrement sur la Place du Village pour festoyer et thésauriser le bénéfice de leurs ventes dans l'espoir de pouvoir participer un jour au retour d'une fontaine.

Par ailleurs, au vu de la nécessité, pour toutes les communes, de faire sans trop tarder leur part pour accroître la résilience de leur territoire et faire en sorte qu'il reste possible d'y vivre dans de bonnes conditions pour la population et pour tout ce qui constitue la biodiversité de ce territoire, un préavis comme celui-ci permet à la Municipalité d'accomplir rapidement un nouveau pas en avant, tout en étant consciente que ce ne sera pas le dernier.

C'est à ce prix toutefois, et en prenant soin de ménager autant que possible une ressource naturelle précieuse qui pourrait venir à manquer un jour chez nous aussi, que la Municipalité propose aujourd'hui d'aller de l'avant et de faire de ce pas supplémentaire un geste fort, dans la droite ligne de l'action qu'elle souhaite mener dans les années à venir.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 17-2022 de la Municipalité du 24 janvier 2022,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à cet effet à la Municipalité un crédit brut de CHF 170'000.- TTC pour les travaux liés à l'installation de la fontaine à Renens-Village et le pavage de la Place du Village, avant déduction de la participation de la Société de Développement de Renens-Village pour un montant de CHF 20'000.-, soit un total net de CHF 150'000.- TTC.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif, sous le compte N° 3620.3064.5060 - Renens-Village - Fontaine et pavage de la Place.

Cette dépense sera amortie sur 30 ans, selon l'article 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mise à jour: 1^{er} juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

ACCEPTTE les charges supplémentaires au budget 2022 inhérentes au présent préavis pour un montant estimé de CHF 17'000.- réparti dans les différents comptes des sections N^{os} 1010, 1044 et 3409, telles que décrites au chapitre 8.4.

PREND ACTE que soient portées au budget 2023 et suivants les charges supplémentaires inhérentes au présent préavis, telles que décrites au chapitre 8.4.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 24 janvier 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic:


Jean-François Clément

Le Secrétaire municipal:


Michel Veyre



Membre de la Municipalité concernée: Mme Patricia Zurcher Maquignaz